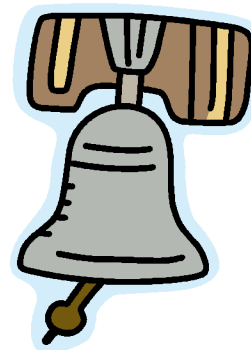




Centre éducatif Saint-Aubin

Volume 26, numéro 2

Le 28 août 2006



## La rentrée 2006 - 2007

### Déjà notre 2<sup>e</sup> communication !

La nouvelle équipe de direction est heureuse de vous accueillir pour l'année scolaire 2006—2007 !

Martine Vallée, directrice  
Martin Morasse, directeur adjoint

### Début des cours

Dès mardi le 29 août 2006 jour 1 débiteront les cours réguliers selon l'horaire suivant :

09 h 16 à 09 h 20	1 <sup>er</sup> battement	04 min.
09 h 20 à 10 h 35	1 <sup>er</sup> cours 7	5 min.
10 h 35 à 10 h 45	PAUSE	14 min.
10 h 45 à 10 h 49	2 <sup>e</sup> battement	04 min.
10 h 49 à 12 h 04	2 <sup>e</sup> cours	75 min.
12 h 04 à 13 h 16	DÎNER	80 min.
13 h 16 à 13 h 20	3 <sup>e</sup> battement	04 min.
13 h 20 à 14 h 35	3 <sup>e</sup> cours	75 min.
14 h 35 à 14 h 45	PAUSE	14 min.
14 h 45 à 14 h 49	4 <sup>e</sup> battement	04 min.
14 h 49 à 16 h 04	4 <sup>e</sup> cours	75 min.
16 h 04	DÉPART	

### Quelques dates à retenir ...

Le mardi 19 septembre à 19h00 : Soirée « portes ouvertes » pour les parents des élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire au Centre éducatif Saint-Aubin.

Vers la mi-octobre : transmission de l'information écrite aux parents sur les programmes d'enseignement. Le 13 octobre, 1<sup>re</sup> communication écrite aux parents des résultats des élèves.

### Exemption du cours d'éducation physique

Tous les élèves du Québec doivent suivre un cours d'éducation physique à chaque année au secondaire, tel que stipulé dans le Régime Pédagogique.

Seule une raison médicale signée par un médecin et complétée sur la formule prévue, permettra à l'élève de se soustraire à cette obligation.

L'élève qui ne peut participer au cours d'éducation physique DOIT donc demander à son professeur d'éducation physique la formule DEMANDE D'EXEMPTION D'ÉDUCATION PHYSIQUE. Dès que la formule est complétée par les parents et le MÉDECIN TRAITANT, l'élève doit la remettre à son enseignant.

Une exemption médicale acceptée par la direction justifiera l'absence au cours s'il y a lieu, mais ne donnera pas droit aux crédits qui s'y rattachent. En tout temps, les élèves exemptés exécuteront leurs travaux d'éducation physique, à la bibliothèque.

### Assemblée générale des parents

La direction du Centre éducatif Saint-Aubin vous invite fortement à réserver votre soirée du lundi, 25 septembre pour l'assemblée générale des parents à 19h00 à la salle des commissaires.





### Absences

Le resserrement du contrôle des absences depuis 4 ans a eu pour effet d'en diminuer considérablement le nombre. En 2006—2007, les contrôles informatiques s'effectueront à tous les jours.

Comme l'année dernière, nous suivront scrupuleusement les dossiers d'absentéisme.



### Bilan de santé de l'élève

Sachant que l'école a la responsabilité de prendre connaissance de l'état de santé actuel de votre jeune, afin de lui porter assistance en cas de besoin, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer le ou les problèmes de santé actuels avec les particularités ou recommandations médicales. L'infirmière de l'école prendra connaissance de ces informations et fournira, par écrit une liste des cas problématiques avec les consignes quoi faire à la direction qui elle s'occupera d'acheminer ces renseignements au personnel concerné.

Pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire, bien vouloir remplir le formulaire « fiche de santé » remis en début d'année qui servira de référence pour les années subséquentes. Pour les autres niveaux, ce formulaire figure déjà au dossier de l'élève, mais nous vous demandons de nous communiquer toutes les nouvelles situations problématiques de santé que votre jeune a connues depuis. Le formulaire fiche-santé demeure disponible au secrétariat.

### Classement et promotion (correction)

Certaines erreurs peuvent s'être glissées dans votre classement. Si vous croyez être dans cette situation, vous vous présenterez au secrétariat **lorsqu'on appellera les élèves de votre niveau au début de la semaine prochaine**. Inutile de vous présenter lors de l'accueil.

Si vous pensez qu'il y a erreur, vérifier les critères de promotion et de classement qui vous ont été expliqués lors de l'opération « choix de cours et inscription » en mars dernier.

1. La note pour l'attribution des crédits est de 60%.
2. L'élève qui n'a pas 26 crédits d'un même niveau, reprend les matières échouées.
3. L'élève qui éprouve des difficultés dans certaines matières, profite d'un profil particulier ou de périodes supplémentaires dans certaines matières, en remplacement d'une option.
4. Les cours obligatoires sont automatiquement attribués.
5. Certaines options exigent un taux de réussite au-delà du seuil minimum (Ex.: math 436).



## Menu / Buffet Nico

### Mardi le 29 août

Crème de poireau  
Hot chicken  
Brochette saucisses italiennes  
Comptoir sous-marin NICO  
Pommes de terre en purée et riz  
Salade césar (repas)  
Muffin aux carottes

### Mercredi 30 août

Soupe poulet et riz  
Boulettes de porc strogonoff  
Croquettes de poulet  
Riz  
Salade de légumes (repas)  
Croustade aux pommes

### Jeudi le 31 août

Soupe minestrone  
Poutine  
Tournedos de poulet  
Pommes de terre frites  
Salade aux œufs (repas)  
Gâteau choco-cerises

### Vendredi 1<sup>er</sup> septembre

Crème de brocoli  
Lasagne  
Tourtière du Lac  
Comptoir sous-marin NICO  
Salade de jambon (repas)  
Tarte aux bleuets

L'ÉQUIPE DE BUFFET NICO VOUS SOUHAITE  
UNE EXCELLENTE ANNÉE SCOLAIRE 2006—2007!

*Les Potins*



### Fumeurs(euses)

Tous et toutes savent maintenant que notre commission scolaire et tous ses bâtiments autant à l'extérieur qu'à l'intérieur sont déclarés « zone sans fumée ».

Ainsi, il n'est plus permis de fumer à l'extérieur de l'école sur tout le terrain. En conséquence, de la surveillance accrue sous peine d'amende sera imposées si cette Loi n'est pas respectée.

La direction



### Ascenseur

L'utilisation de l'ascenseur est réservée aux élèves handicapés. Vous en obtenez l'autorisation auprès du surveillant d'élèves.



### Assurances

L'assurance responsabilité civile de la commission scolaire de Charlevoix est une protection qui couvre SEULEMENT dans le cas où il y a eu négligence de sa part. La direction invite donc tous les parents à se prévaloir d'une assurance couvrant leur enfant. La plupart des compagnies publicisent leur produit par la poste, auprès des parents.

### Activités parascolaires



Les périodes du midi sont ennuyeuses si on ne s'implique pas dans une activité. Pensez-y pour le moment, vous prendrez votre décision définitive lors de l'inscription. Plusieurs activités sont offertes et seront publicisées dans les premières semaines de septembre.



### Circulation à l'étage : RAPPEL

Aucune circulation à l'étage avant 9 h 00 le matin et 12 h 45 l'après-midi, sauf pour les élèves devant fréquenter la bibliothèque ou le local d'informatique et ceux en récupération le midi.



### Manuels scolaires

Chaque année, un contrôle minutieux est effectué sur les manuels scolaires prêtés aux élèves. Nous invitons tous les élèves à faire preuve de respect envers la propriété d'autrui afin que d'autres élèves, dans les années à venir, puissent réutiliser les manuels prêtés. N'oublions pas que ce sont vos parents qui, indirectement, assument les frais de manuels scolaires. Chacun aime recevoir des manuels propres et en bon état.

### Exigences pour réussir

Tous les cours doivent être réussis avec un minimum de 60% et sont comptabilisés en vue de la certification de fin de secondaire.

La réussite est d'abord une question d'engagement et d'effort. Les mesures d'aide que nous proposons doivent donc être précédées :

1. d'un investissement de la part des élèves en classe;
2. d'un engagement dans les devoirs et leçons;

Si, par la suite, un élève est toujours en difficulté académique :

3. des structures de récupérations lui seront offertes dans toutes les matières de base et à tous les niveaux.



### Ouverture de l'école le matin et circulation

Les portes ouvriront à 8 h 30 pour les élèves. Pour entrer et sortir de l'école les élèves doivent emprunter les portes suivantes : portique avant, vestiaire arrière. Les autres portes ne sont utilisées qu'en cas de force majeure.